



Ouverture du CDI

publié le 20/10/2016 - mis à jour le 18/11/2016

A quelles heures pouvez-vous venir au CDI ?

Descriptif :

Horaires du CDI.

Horaires d'ouverture du CDI		
Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h05	13h10 - 16h50
Mardi	8h - 12h05	13h35 - 16h50
Jeudi	8h - 12h05	13h35 - 16h50
Vendredi	8h - 12h05	13h10 - 14h40

Ouverture pendant la récréation du matin : le vendredi.

Ouverture pendant la récréation de l'après-midi : les lundi, mardi et jeudi.

Atelier journal : le lundi de 16h50 à 17h45 et le jeudi de 13h à 13h35.